



Fiche pratique

## DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Vous êtes :

- **UNE COLLECTIVITE, UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE, UN ETABLISSEMENT PUBLIC**

Quel matériel ?

- La liste du matériel communal est à consulter ci-après [**formulaire à télécharger**]

La démarche à suivre

- Remplir et retourner le formulaire de demande d'organisation de manifestation téléchargeable ci-après au plus tard **15 jours avant** pour une réunion, **30 jours avant** pour une petite manifestation (repas,...) et **6 mois avant** pour un évènement important (spectacle, colloque,...). [**formulaire à télécharger**]
- La demande sera retenue au cas par cas et en fonction de la disponibilité du matériel.

Quel coût ?

Gratuité mais facturation des dégradations au coût réel.

A noter

- Transport à la charge du demandeur (sauf pour les établissements scolaires crollois)
- Toute demande supplémentaire après instruction du dossier doit s'effectuer au moins 10 jours avant la date de la manifestation.

